

DEL-2025.00301

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

M. Joël BAUD-GRASSET, M. Lucien BOISIER, M. Jean-Marc BOUCHET, M. Christian BOUVARD,
M. Patrice COUTIER, M. Fernand DESCHAMPS, M. Gilles FRANCOIS, M. Pierre HACQUIN,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Patrice COUTIER), M. Marcel CATTANEO (à M. Joël BAUD-GRASSET),
M. Joseph DEAGE (à M. Gilles FRANCOIS), Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN)

Etaient absents ou excusés :

M. Gilles CALLET, M. Eric CHASSAGNE, Mme Sandrine DALL'AGLIO, M. François DAVIET,
Mme Sandrine DETURCHE, M. Bruno GILLET, M. Yves GUILLOTTE, M. Fabrice GYSELINCK,
M. Jean-Michel JACQUES, M. Gérard OBERLI, M. Eric PEUGNIEZ, Mme Sylvie TARAGON,
Mme Nadine WENDLING

Membres en exercice : 29
Présents : 12
Représentés par mandat : 4

**OBJET : ADHESION A UNE CENTRALE D'ACHAT SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE
ET DES TELECOMS DENOMMEE "CANUT" EN TANT QUE STRUCTURE GROUPEE**

Rapport présenté par Joël BAUD-GRASSET

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT permet d'adhérer en tant qu'établissement et/ou en tant que groupe de structures. Le SYANE est déjà adhérent en tant qu'établissement (DEL-2024-259) pour son propre compte et souhaite également adhérer en tant que groupe de structures.

Au titre de son statut d'OPSN (Opérateur Public de Services Numériques) de Haute-Savoie, le SYANE veut adhérer en tant que groupe de structures, afin de permettre aux adhérents du SYANE l'accès privilégié aux marchés de la CANUT dans le cadre du dispositif « Achats Publics Mutualisés ». L'accès aux marchés de la CANUT pour les adhérents du SYANE est encadré par les conditions générales dudit dispositif, délibérées par le Comité syndical le 16/10/2025 (DEL-2025-228), tandis que les modalités concrètes de mise en œuvre relèvent des conditions particulières arrêtées par le Bureau syndical du SYANE.

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms. Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres : une gestion simplifiée des achats ; des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales ; des frais d'accès réduits ; une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés ; une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés ; des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L.1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

Par ailleurs, il est proposé, afin de faciliter la souscription aux accords-cadres de la CANUT, en tant que de besoin, d'autoriser le Président à signer toute souscription de convention d'accord-cadre de la CANUT, quel que soit l'objet.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment.

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un groupement d'établissements) :

Coût annuel par groupe de structures*	>=400 structures	>=350 < 400 structures	>=300 < 350 structures	>=250 < 300 structures	>=200 < 250 structures	>=150 < 200 structures	>=100 < 150 structures	>= 50 < 100 structures	< 50 structures
Groupe	Nous consulter	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT
1er accord-cadre		5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
2 accords-cadres remise 2%		9 800 €	8 820 €	7 840 €	6 860 €	5 880 €	4 900 €	3 920 €	2 940 €
3 accords-cadres remise 4%		14 400 €	12 960 €	11 520 €	10 080 €	8 640 €	7 200 €	5 760 €	4 320 €
4 accords-cadres remise 6%		18 800 €	16 920 €	15 040 €	13 160 €	11 280 €	9 400 €	7 520 €	5 640 €
5 accords-cadres remise 8%		23 000 €	20 700 €	18 400 €	16 100 €	13 800 €	11 500 €	9 200 €	6 900 €
6 accords-cadres remise 10% = PLAFOND		27 000 €	24 300 €	21 600 €	18 900 €	16 200 €	13 500 €	10 800 €	8 100 €

*Groupe de structures : Métropoles, CA, CC, Syndicats Mixtes, OPSN, etc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant :

- l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) en tant que structure groupée ;
- le besoin du SYANE et de ses adhérents d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir leurs activités et leurs services à la population ;
- que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de chaque collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées ;

- que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;
- que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;
- l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale ;
- que l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) permet au SYANE et à ses adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique ;

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'adhésion du SYANE à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) en tant que structure groupée,
2. autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre,
3. autoriser le Président à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE
Joël BAUD-GRASSET.